

Direction du secrétariat général et de l'administration

PAR COURRIEL

[REDACTED]

Le 5 juillet 2018

[REDACTED]

N/Réf. : ACC-2976

**Objet :** Réponse à votre demande en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels* (R.L.R.Q., c. A-2.1)

---

Madame,

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information reçue par courriel le 29 juin 2018 dans laquelle vous souhaitez recevoir les informations ou documents suivants :

- *nombre de plaintes reçues par commission scolaire*<sup>1</sup>
- *le motif de ces plaintes.*

Après analyse, l'extraction de données par commission scolaire nécessitant l'intervention d'un programmeur, nous proposons de vous fournir l'information par motif pour l'ensemble des services d'enseignement, élémentaire et secondaire<sup>2</sup> dans le tableau qui suit :

---

<sup>1</sup> Plainte qui met en cause une commission scolaire.

<sup>2</sup> Secteur d'activité qui est assigné à une commission scolaire.

**Nombre de dossiers ouverts dont le mis en cause concerné est le service d'enseignement  
élémentaire ou secondaire par motif, du 1<sup>er</sup> avril 2015 au 31 mars 2018 (3 ans)**

Motif	Nombre de dossiers ouverts
Âge	1
Antécédents judiciaires	7
Condition sociale	2
État civil	4
Grossesse	1
Handicap	73
Identité ou expression du genre	1
Orientation sexuelle	1
Race-Couleur-Originé ethnique ou nationale	16
Religion	2
Sexe	1
Non précisé	1
<b>Total</b>	<b>110</b>

En terminant, nous joignons l'avis de recours prévu à la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de nos sentiments distingués.



Jean-François Trudel  
Responsable de l'accès aux documents  
et de la protection des renseignements personnels

JFT/jw

p. j.